



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 11 juin 2018 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Michel Fafard
Jacques Boisvert
Cédric Tremblay
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ADMINISTRATION

2018-06-108

(1) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Pilon
Appuyé par Hélène Houde

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
3. Comptes à approuver et à payer
4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
5. Intention de la MRC de D'Autray d'acquérir la compétence en logement social
6. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – renouvellement des mandats
7. Annulation du contrat octroyé en 2016 de J. Corbeil et fils Inc.
8. Avis de motion – Règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux
9. Dépôt – Projet de règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux
10. Renouvellement du contrat de surveillance des alarmes avec GC Alarme Sécurité inc.
11. Avis de motion – Règlement numéro 402 – ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux
12. Dépôt du projet de règlement numéro 402 – ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux
13. Accusé réception – Suzanne Savard – dos d'âne rue Huguette
14. Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Projet : réfection du rang Ste-Anne – No de dossier : AIRRL 2017-342
15. Formation – Signalisation des travaux routiers par l'APSAM
16. Adhésion – Organisme des bassins versants Zone Bayonne
 - a. (AJOUT) Appui - Cercle des fermières de Saint-Norbert – Projet : D'une génération à l'autre
 - b. (AJOUT) Location d'une toilette chimique pour la saison estivale 2018



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

- c. (AJOUT) Achat d'un conteneur pour L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-109

(2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-110

(3) Comptes à approuver et à payer

Considérant que le conseil municipal a reçu la liste des déboursés du 15 mai 2018 au 11 juin 2018 sur laquelle figure l'ensemble des dépenses à approuver et à payer :

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Hélène Houde

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

| | |
|--|----------------------|
| Chèques et prélèvements émis du 15 mai 2018 au 11 juin 2018 | 96 788.62 \$ |
| Salaires payés au cours du mois de mai | 11 805.05 \$ |
| Total | 108 593.67 \$ |

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

DÉPÔT

(4) Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2018, je fais rapport aux Norbertois et Norbertaises des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par DCA, comptable professionnel agréé, inc., présentés par Mme Mélanie Morel, CPA, représentante de DCA et déposés à la séance publique du conseil municipal du 14 mai dernier.

DCA comptables agréés est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Norbert au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier présente :

- des revenus de fonctionnement de 1 167 848 \$
- des revenus d'investissement de 55 864 \$
- des dépenses de fonctionnement de 1 096 584 \$
- des acquisitions en immobilisations de 155 451 \$
- pour un excédent de l'exercice (à des fins fiscales) de 149 337 \$ portant l'excédent non affecté à 638 600 \$;

Parmi les investissements réalisés en 2017, notons des acquisitions à l'administration générale : thermopompe et échangeur d'air pour le bureau municipal ; à la sécurité publique : échangeur d'air pour la caserne des pompiers ; au transport : l'achat de plusieurs équipements de voirie, dont une remorque, un tracteur Kubota, une grappe pour le tracteur McCormick, une lame pour le tracteur Kubota, une sableuse ainsi que le résiduel des travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Sainte-Anne (2016) ; aux loisirs et à la culture : des équipements pour le marché fermier (abris, bancs-tables, support à vélo), du mobilier pour la Salle Jean-Pierre Ferland (chaises, tables, réfrigérateur) ainsi que le plancher de cette même salle.

Le conseil a fait l'acquisition d'un nouveau camion F-250 pour les travaux publics en décembre 2017. Le camion a toutefois été livré en 2018. Cet investissement figurera au rapport financier de 2018 alors qu'en 2017, on le considère comme un projet en cours à la hauteur de 42 513 \$. Rappelons que ce camion est financé par le fonds de roulement, nouvellement créé en décembre 2017.

Comme la transformation de l'église est un projet qui me tient à cœur, suite aux nombreux travaux et acquisitions faits en 2017, notons qu'au fonds affecté de l'église, nous avons un solde résiduel de 27 968 \$.

Il me semble également important de mentionner que notre municipalité, au 31 décembre 2017, n'avait aucune dette. Nous faisons partie d'une des rares municipalités québécoises dans cette situation. La situation est toutefois appelée à changer très prochainement avec la réalisation des travaux de réfection du rang Sainte-Anne prévus cet été.

Michel Lafontaine, maire

2018-06-111

(5) Intention de la MRC de D'Autray d'acquérir la compétence en logement social

Considérant que lors de la séance du conseil de la MRC de D'Autray tenue le 9 mai 2018, une résolution annonçant l'intention de la MRC d'acquérir la compétence en logement social pour les huit municipalités déjà impliquées dans ce domaine de compétence a été adoptée;

Considérant que cette résolution a été adoptée dans la foulée de la mise en œuvre de la politique de la Société d'habitation du Québec de favoriser le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH) et que pour ce faire, la MRC utilise les pouvoirs consentis en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal pour lequel il n'y a pas de droit de retrait de la part des municipalités locales ;

Considérant qu'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale a 60 jours pour identifier à la MRC tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui consacre actuellement du temps de travail à l'exercice de cette compétence et tout équipement ou matériel utilisé pour l'exercice de cette compétence;

En conséquence et pour ces motifs :



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal de Saint-Norbert autorise Mme Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à informer la MRC de D'Autray qu'aucune ressource humaine ou matérielle n'est actuellement mise au service du logement social dans notre municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-112

(6) Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – renouvellement des mandats

Considérant qu'en vertu de l'article 10 du règlement 157 constituant un comité consultatif d'urbanisme « La durée du mandat des membres du comité est fixée à deux ans. Le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du Conseil. » ;

Considérant que les dernières nominations remontent à novembre 2014 (résol : 14-11-346) et janvier 2015 (résol : 15-01-007) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle nomination ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Patrick Pilon
Appuyé par Hélène Houde

Que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au comité consultatif d'urbanisme jusqu'en juin 2020 :

Élu

1. Michel Fafard

Citoyens

2. Dominique Laporte
3. Stéphane Vigeant
4. Jonathan Legault
5. Hélène Blondin

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-113

(7) Annulation du contrat octroyé en 2016 à J. Corbeil et fils Inc.

Considérant que le conseil municipal de Saint-Norbert a octroyé en août 2016 un contrat de réparation de toiture de l'église à J. Corbeil et fils par la résolution 2016-08-092 au montant de 2 337.38 \$;

Considérant que les travaux n'ont pas été réalisés ni en cours d'année 2016, ni en cours d'année 2017 ;

Considérant que la municipalité s'est organisée autrement et a elle-même entrepris les travaux de réparation ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Patrick Pilon



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

Que le conseil municipal annule, à toute fin que de droit, le contrat octroyé en août 2016 à J. Corbeil et fils par la résolution 2016-08-092 au montant de 2 337.38 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-114

(8) Avis de motion – Règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux

Jacques Boisvert donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 392-3 modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

DÉPÔT

(9) Dépôt du projet de règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux

Michel Fafard dépose le projet de règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux.

Essentiellement, le projet de règlement vise à remplacer les termes, là où applicables, en fonction de la nouvelle dénomination des lieux de l'église en mai dernier.

2018-06-115

(10) Renouveau du contrat de surveillance des alarmes avec GC Alarme Sécurité inc.

Considérant la résolution #13-06-074 par laquelle la municipalité de Saint-Norbert octroyait le contrat de surveillance des alarmes pour cinq ans à GC Alarme Sécurité inc. ;

Considérant que GC Alarme Sécurité inc. consent à renouveler le contrat de surveillance qui prend fin le 30 juin au même tarif pour une période d'une année ;

Considérant que le tarif est de 18.75 \$ / mois pour cinq panneaux (bureau municipal, chalet des loisirs, bibliothèque, garage, caserne) ;

► **Le maire quitte son siège et M. Jacques Boisvert, maire suppléant, prend la présidence de la séance.** ◀

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Lise L'Heureux

Que le conseil municipal de Saint-Norbert accepte le renouvellement du contrat avec GC Alarme Sécurité inc. pour une année supplémentaire au coût de 18.75 \$ / mois pour 5 panneaux (total du coût du contrat avant taxes : 1125 \$).

Monsieur le maire suppléant demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

TRANSPORT

2018-06-116

(11) Avis de motion – Règlement numéro 402 – ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux

Michel Fafard donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 402 ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

DÉPÔT

(12) Dépôt du projet de règlement numéro 402 – ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

Michel Fafard dépose le projet de règlement numéro 402 – ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux.

Essentiellement, le projet de règlement vise à permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux suivants : rang Sud, route des Chars, rang Ste-Anne, route de la Ligne Ste-Anne, et ce pour toute l'année durant.

► **Le maire reprend son siège et reprend la présidence de la séance.** ◀

2018-06-117

(13) Accusé réception – Suzanne Savard – dos d'âne rue Huguette

Considérant la demande de Mme Suzanne Savard de déplacer un dos-d'âne sur la rue Huguette ;

Considérant que deux dos d'âne ont été installés en 2018 plutôt que trois les années précédentes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Patrick Pilon

Que le conseil municipal accuse réception de la demande de Mme Savard et informe les citoyens qu'il souhaite installer une signalisation au centre de la route à la place du premier dos d'âne. De plus, le conseil souhaite remplacer toutes les lumières au sodium qui sont actuellement sur la rue Huguette par des lumières au DEL pour améliorer la sécurité des usagers de la route à cet endroit (cette demande fait aussi suite à une demande de citoyens de la rue Huguette transmise à la direction générale).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-118

(14) Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Projet : réfection du rang Ste-Anne – No de dossier : AIRRL 2017-342

Attendu la résolution #2017-04-078 – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) de ce conseil ;

Attendu que ledit programme est venu à échéance le 31 mars 2018 et que toutes les demandes d'aide financière en cours sont transférées au nouveau programme d'aide à la voirie locale maintenant en vigueur ;

Attendu que la municipalité souhaite assurer la continuité du traitement de sa demande d'aide financière pour ce projet et donc doit adopter une nouvelle résolution ;

Attendu que la résolution est la suivante :

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

Attendu que le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Norbert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal de Saint-Norbert autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-119

(15) Formation – Signalisation des travaux routiers par l'APSAM

Considérant que la formation Signalisation des travaux routiers est obligatoire par la CNESST pour tous les intervenants agissant sur les chemins publics ;

Considérant qu'une formation donnée par l'APSAM se tiendra à St-Barthélémy le 20 juin 2018 au coût de 95.70 \$ par participant ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

Que les employés aux travaux publics, François Cordey et Serge Pagé, suivent cette formation au coût de 95.70 \$ par participant et que les frais inhérents à cette formation (repas et déplacement) soient défrayés par la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS

2018-06-120

(16) Adhésion – Organisme des bassins versants Zone Bayonne

Considérant que l'Organisme des bassins versants Zone Bayonne a pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et de promouvoir la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme.;

Considérant que la municipalité de Saint-Norbert est scindée par la rivière Bonaventure qui se joint à la rivière Bayonne se jetant quant à elle dans le chenal du Nord, une ramification du fleuve dans sa trajectoire à travers l'archipel du lac Saint-Pierre ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Hélène Houde
Appuyé par Patrick Pilon



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

Que la Municipalité de Saint-Norbert soit membre de l'Organisme des bassins versants Zone Bayonne au montant de 50 \$ pour la période allant du 1 avril 2018 au 31 mars 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-121

(AJOUT) Appui - Cercle des fermières de Saint-Norbert – Projet : D'une génération à l'autre

Considérant que le Cercle des fermières de Saint-Norbert souhaite concrétiser son projet : *D'une génération à l'autre* ;

Considérant que ce projet fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 - Volet projets communautaires*;

Considérant que le projet se décrit comme suit :

Le principal objectif du projet est de mettre en valeur les savoir-faire des femmes aînées de notre communauté en renforçant les relations d'apprentissage intergénérationnelles. Le Cercle de fermières de Saint-Norbert est déjà impliqué dans un projet de transmission des savoir-faire depuis un an et demi. Ce projet, *Pour la suite du geste*, a été initié par la MRC de D'Autray et a suscité un vif intérêt chez nos membres âgés et généré un bénévolat impressionnant. Puisque ce projet se termine à la fin de 2018, le Cercle veut poursuivre le travail commencé, élargir la base des participants et susciter l'intérêt de d'autres aînées qui possèdent des savoir-faire en tissage à transmettre aux plus jeunes. L'idée est d'étendre le réseau existant de *transmetteuses* bénévoles tant chez les aînées que chez les plus jeunes afin de continuer à dynamiser la communauté rurale de Saint-Norbert.

Pour ce faire, le Cercle a besoin de soutien financier pour améliorer l'accueil dans son local, offrir plus d'équipement de qualité, actualiser sa documentation de référence, diffuser plus largement ses activités et donner gratuitement des conférences et des ateliers ouverts à tous.

Considérant que dans le cadre de ce projet le Cercle des fermières souhaite utiliser la Salle Jean-Pierre Ferland pour la présentation de deux conférences, la première portant sur l'histoire des arts textiles et les métiers Leclerc et l'autre sur l'évolution des arts textiles au Canada ;

Considérant que dans le cadre de ce projet le Cercle des fermières souhaite la collaboration de la municipalité pour la diffusion de toutes les activités ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert est fière d'avoir un Cercle des fermières aussi actif et dynamique ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Hélène Houde

Que le conseil municipal de Saint-Norbert appuie la demande de subvention du Cercle des fermières de Saint-Norbert dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 - Volet projets communautaires* pour leur projet *D'une génération à l'autre*, et met à la disposition du Cercle, la Salle Jean-Pierre Ferland pour la tenue de deux conférences et diffusera toutes les activités du projet dans ses différents moyens de communication (site web, journal mensuel, Facebook).

Le maire demande le vote.



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 juin 2018

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-122

(AJOUT) Location d'une toilette chimique pour la saison estivale 2018

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Lise L'Heureux

De louer et installer une toilette chimique dans le parc de l'église au coût de 140 \$ par mois, incluant une vidange par semaine auprès de Location Mille Items.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-06-123

(AJOUT) Achat d'un conteneur pour L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland

Considérant que les événements qui se tiennent à L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland sont de plus en plus importants et par conséquent génèrent plus de déchets ;

Considérant qu'Yves Chamberland Inc. a déposé une soumission pour la fabrication d'un conteneur, 2 verges à chargement arrière au coût de 1230 \$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

D'acheter un conteneur pour L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland auprès de Yves Chamberland Inc. au coût de 1230 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

(17) PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-06-124

(18) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Patrick Pilon

Que la séance soit levée à 20h35.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire